

# RAPPORT ANNUEL

sur le **PRIX** et la **QUALITÉ**  
du service public  
d'élimination des déchets

## 2015



# SOMMAIRE

<b>A - PRÉSENTATION DU TERRITOIRE.....</b>	<b>4</b>
<b>I. LE TERRITOIRE DESSERVI</b>	<b>4</b>
<b>B - LA COLLECTE SUR LE TERRITOIRE.....</b>	<b>5</b>
<b>I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b>	<b>5</b>
1.1 Prestataires.....	5
1.2 Modalités de collecte.....	5
1.3 Fréquences de collecte.....	6
1.4 Collecte des déchets assimilés aux OM pour les professionnels.....	6
1.5 Conventions et labels.....	6
1.6 Les marchés en cours.....	6
<b>2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b>	<b>7</b>
2.1 Collecte des ordures ménagères.....	7
2.2 Collecte des déchets d'emballage (Apport volontaire).....	8
2.3 Collecte des papiers journaux magazines (Apport volontaire).....	9
2.4 Collecte du verre en mélange (Apport volontaire).....	10
2.5 Synthèse des emballages, journaux et verres collectés (apport volontaire).....	11
<b>C - LES DÉCHÈTERIES SUR LE TERRITOIRE.....</b>	<b>12</b>
<b>I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b>	<b>12</b>
1.1 Les marchés en cours.....	13
1.2 Les déchets acceptés.....	13
1.3 Les lieux de traitements des différents déchets.....	14
<b>2. DÉCHÈTERIE D'APPRIEU</b>	<b>16</b>
2.1 Historique et fonctionnement.....	16
2.2 Evolution des tonnages.....	17
<b>3. DÉCHÈTERIE DE BEAUCROISSANT</b>	<b>18</b>
3.1 Historique et fonctionnement.....	18
3.2 Evolution des tonnages.....	19
<b>4. DÉCHÈTERIE DE CHABONS</b>	<b>20</b>
4.1 Historique et fonctionnement.....	20
4.2 Evolution des tonnages.....	21
<b>5. SYNTHÈSE</b>	<b>22</b>
5.1 Evolution des tonnages des déchets apportés en déchèteries.....	22
<b>6. LA PLATE-FORME DÉCHETS VERTS</b>	<b>23</b>
6.1 Présentation générale.....	23
6.2 Evolution des tonnages.....	23
<b>7. ISDI CHABONS – PLATEFORME GRAVAT</b>	<b>24</b>
7.1 Présentation générale.....	24
7.2 Evolution des tonnages.....	24
<b>8. COMMUNICATION ET PRÉVENTION</b>	<b>25</b>
8.1 Informations auprès de la population.....	25
8.2 Interventions dans les écoles et centre de loisirs.....	25
8.3 Nettoyages de printemps.....	25
8.4 Verres Eco-cup.....	25

9.L'EMPLOI	26
9.1 Employés par la collectivité pour assurer le service public d'élimination des déchets :.....	26
9.2 Emplois induits par les activités sous-traitées suivantes :.....	26
<b>D - LES INDICATEURS FINANCIERS.....</b>	<b>27</b>
1.FISCALITÉ ET MODALITÉS DE FINANCEMENT	27
2.LES COÛTS	28
<b>E - SYNTHÈSES.....</b>	<b>31</b>

# A - PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

## I. LE TERRITOIRE DESSERVI

↪ 14 Communes

↪ 21 834 habitants  
(population 2015)



Communes	Habitants
Apprieu	3254
Beaucroissant	1590
Bevenais	1012
Bizonnes	925
Burcin	390
Chabons	2182
Colombe	1484
Eydoche	526
Flachères	493
Le Grand-Lemps	3083
Izeaux	2156
Oyeu	928
Renage	3517
St Didier de Bizonnes	294
<b>Total</b>	<b>21 834</b>

# B - LA COLLECTE SUR LE TERRITOIRE

## I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

### 1.1 Prestataires

Flux	Collecteur
Collecte en mélange des OM et assimilés	SERNED
Collecte des emballages légers	C.C. BIEVRE EST
Collecte des papiers journaux magazines	C.C. BIEVRE EST
Collecte du verre en mélange	G. GUERIN SAS

### 1.2 Modalités de collecte

#### Ordures ménagères :

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte une fois par semaine. Conformément à la recommandation de la CRAM, les bacs normalisés sont recommandés. Le flux d'ordures ménagères est collecté et transféré au SICTOM DE LA BIEVRE afin d'être pré-traité ce qui permet une stabilisation et une réduction des déchets avant enfouissement.



#### La collecte sélective :

Une soixantaine de points d'apports volontaires sont implantés sur notre territoire, un chauffeur de la communauté de communes les vide régulièrement. Les emballages et journaux collectés sont ensuite transférés sur le centre de tri de Rilleux-la-Pape avant qu'ils ne soient envoyés après tri vers les filières de recyclage.



#### La collecte sélective du verre :

Le verre est collecté par le biais des points d'apports volontaires vert (PAV) implantés sur le territoire. Il est collecté et acheminé par l'entreprise Guerin à Lavilledieu (Ardèche) sur le site de traitement et recyclage.



#### Le textile :

La communauté de communes, par le biais de ses prestataires le Relais 38 et ATE (Alpes Textile Environnement) a déployé un réseau de points de collecte. En 2015, on compte 17 emplacements.



### 1.3 Fréquences de collecte

Ordures ménagères	Une fois par semaine (sauf Renage deux fois par semaine)
PAV Collecte sélective (Emballages et journaux)	Fréquence adaptée au remplissage des points d'apports
PAV Verre	Fréquence adaptée au remplissage des points
Bornes Textiles	Fréquence adaptée au remplissage des points

### 1.4 Collecte des déchets assimilés aux OM pour les professionnels

Les professionnels peuvent souscrire un contrat pour la collecte de leurs déchets assimilés aux ordures ménagères. Pour ce faire, il faut se mettre en relation avec la CCBE qui établira le contrat avant toute prestation. La redevance professionnelle est calculée en fonction des coûts de collecte, de traitement et d'élimination des déchets, avec comme base minimum 1 unité soit 120 litres. La redevance est due pour l'année et est facturée une fois par an en fin d'année.

### 1.5 Conventions et labels

- Convention Ecologic pour les DEEE
- Convention Recylum pour les DEEE
- Convention Eco-mobilier
- Convention Corepile
- Convention Collectors

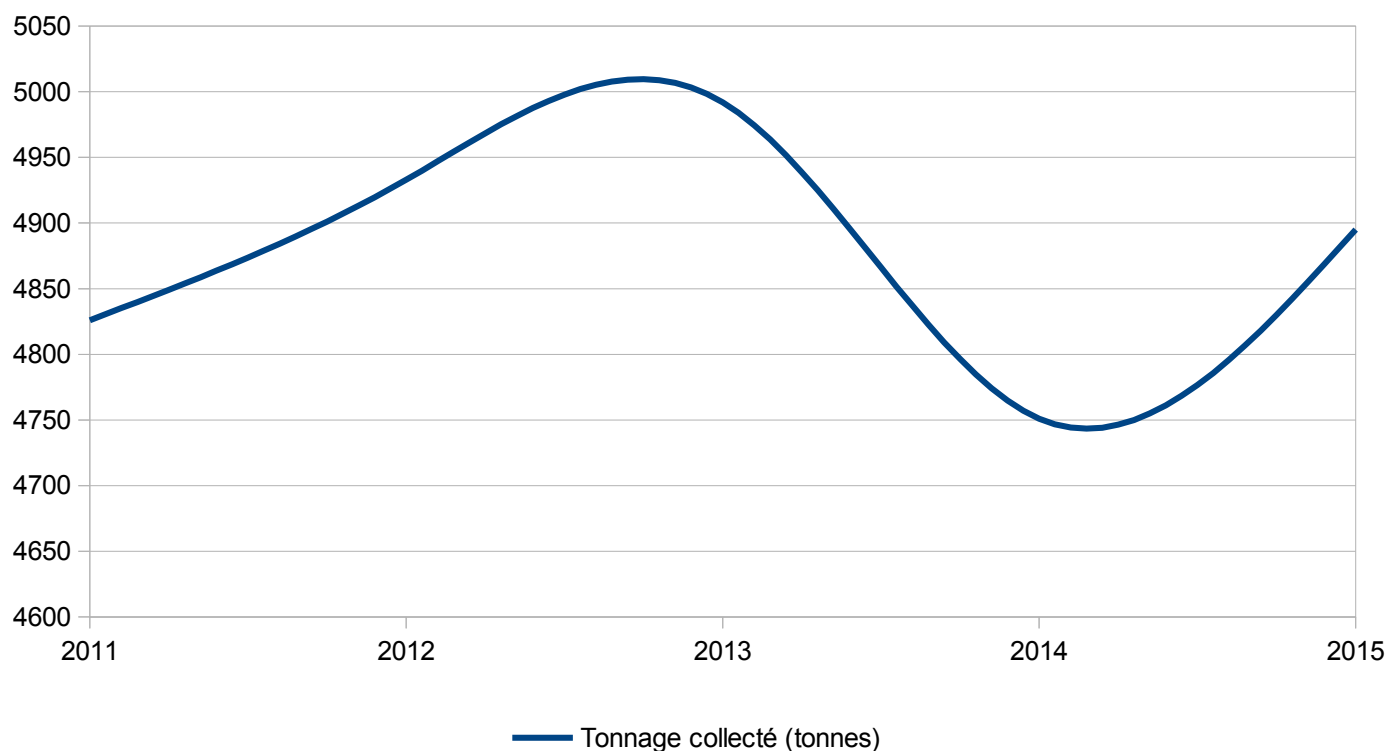
### 1.6 Les marchés en cours

- Collecte des ordures ménagères **SERNED**
- Collecte complémentaire des points d'apports volontaires de la CCBE **ONYX VEOLIA**

## 2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

### 2.1 Collecte des ordures ménagères et déchets assimilés

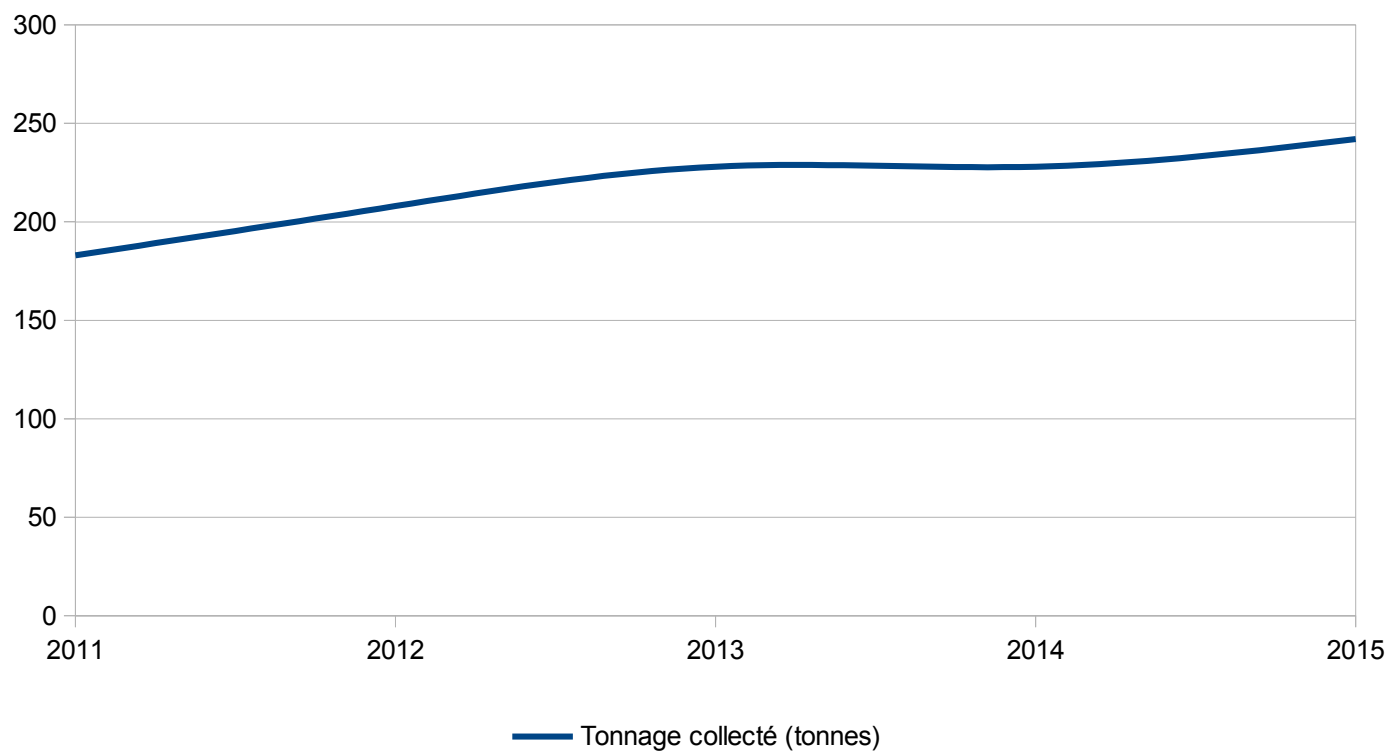
Indicateur	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnage collecté (tonnes)	4 826	4 933	4 992	4 751	4 895
Population desservie (nbre d'habitants)	20 234	21 404	21 563	21 697	21 834
Ratio de collecte (kg/hab)	239	230	232	219	224



## 2.2 Collecte des déchets d'emballages (Apport volontaire)



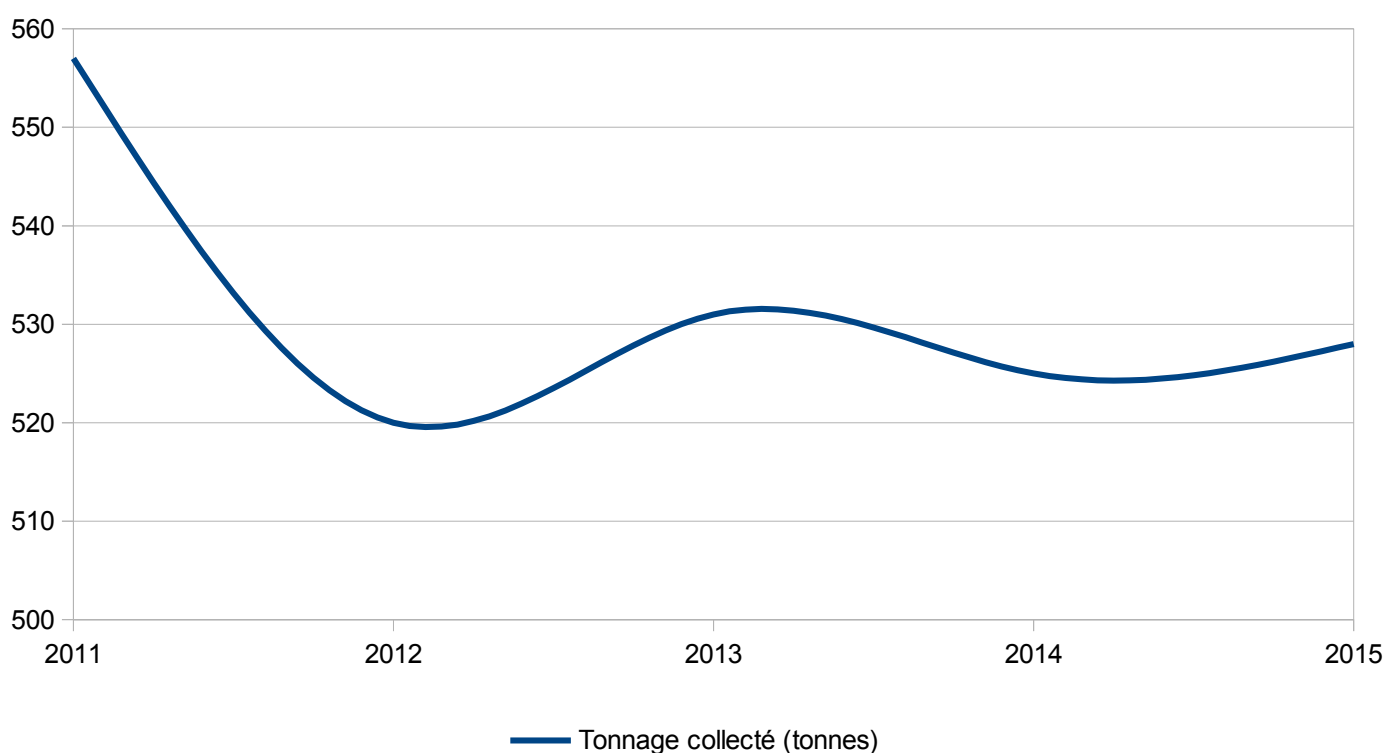
Année	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnage collecté (tonnes)	183	208	228	228	242
Population desservie (nbre d'habitants)	20 234	21 404	21 563	21 697	21 834
Ratio de collecte (kg/hab)	9	10	11	10	11





### 2.3 Collecte des papiers journaux magazines (Apport volontaire)

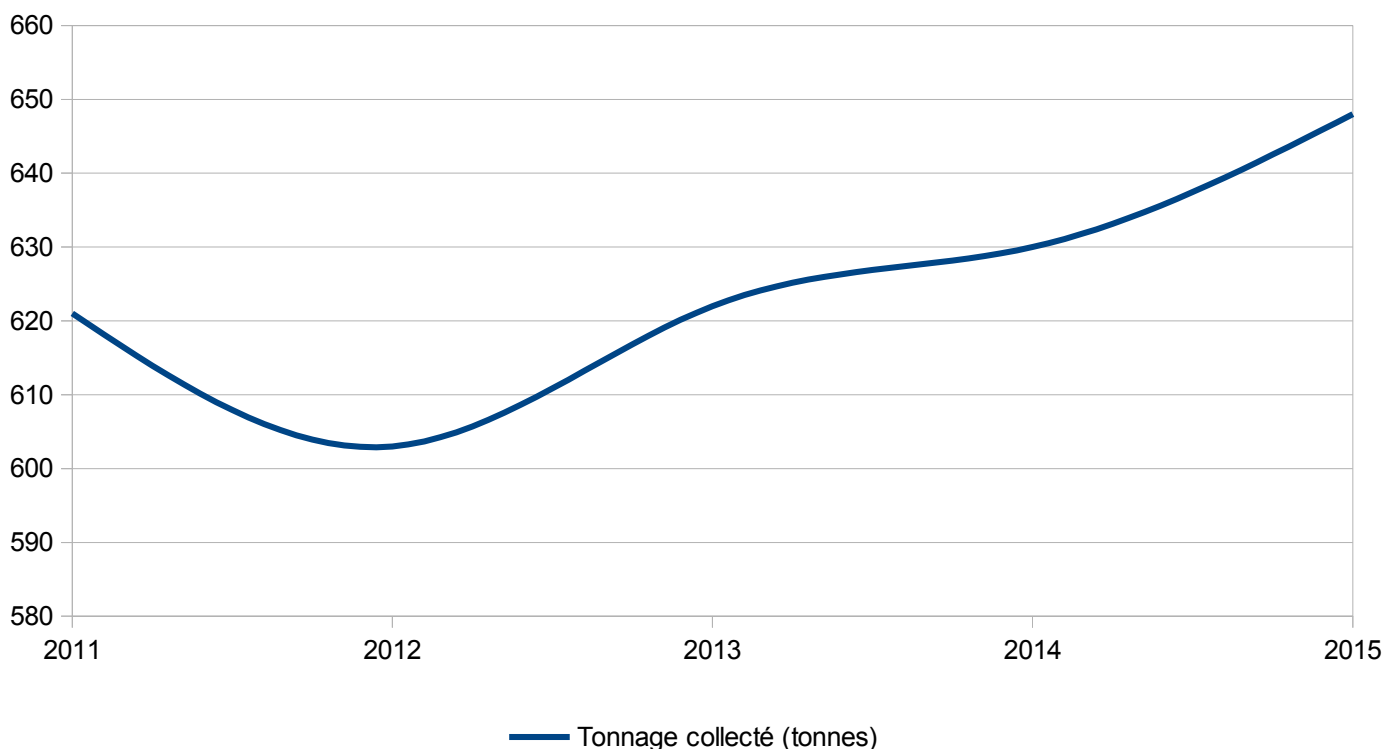
Indicateur	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnage collecté (tonnes)	557	520	531	525	528
Population desservie (nbre d'habitants)	20 234	21 404	21 563	21 697	21 834
Ratio de collecte (kg/hab)	28	24	25	24	24



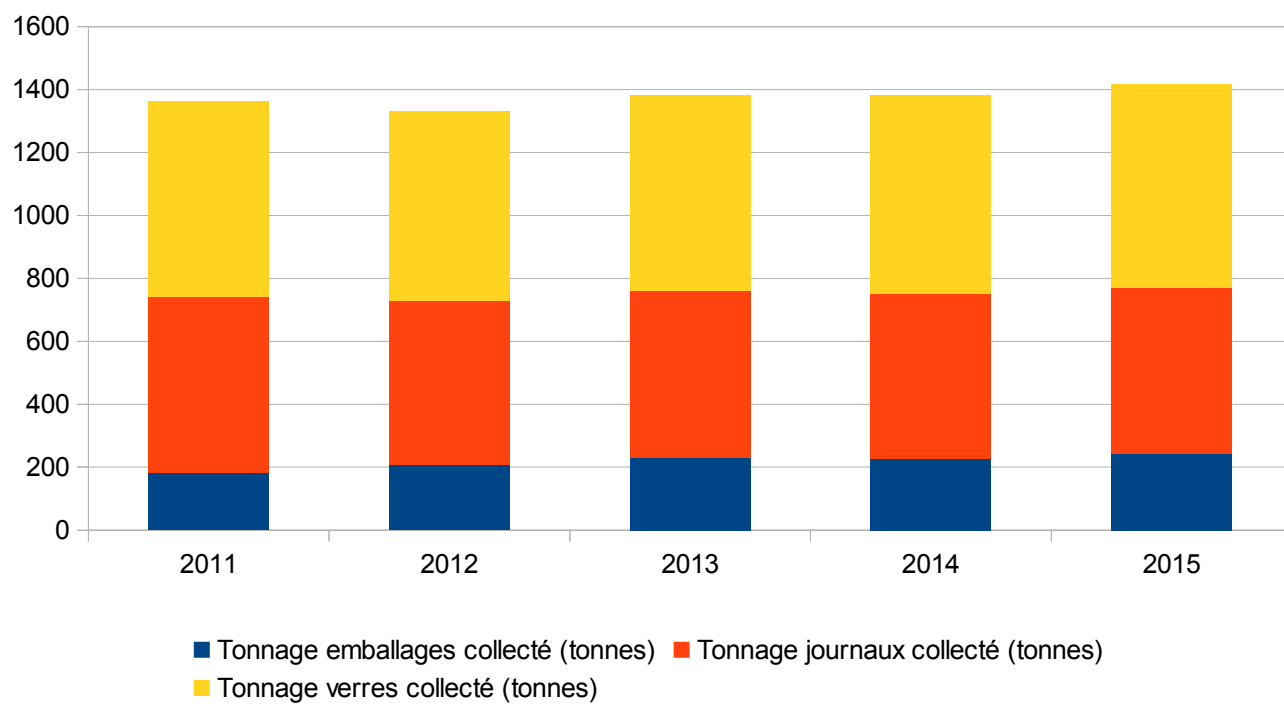
## 2.4 Collecte du verre en mélange (Apport volontaire)



Indicateur	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnage collecté (tonnes)	621	603	622	630	648
Population desservie (nbre d'habitants)	20 234	21 404	21 563	21 697	21 834
Ratio de collecte (kg/hab)	31	28	29	29	30



## 2.5 Synthèse des emballages, journaux et verres collectés (apport volontaire)



# C - LES DÉCHÈTERIES SUR LE TERRITOIRE

## I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La communauté de communes de Bièvre-Est compte 3 déchèteries sur son territoire (Apprieu, Beaucroissant, Chabons). Elles sont accessibles aux habitants selon leur commune de résidence et aux professionnels.

L'accueil est assuré par un gardien chargé de dispenser aux usagers un rappel du règlement intérieur et les orienter vers les bonnes bennes.

L'usage d'un badge est obligatoire.

### Particuliers



Chaque déchèterie a des horaires d'ouverture qui lui sont propres. Pour bénéficier de ce service, un **badge déchèterie** est obligatoire. Il est gratuit et disponible à la communauté de communes de Bièvre Est, sur présentation d'un justificatif de domicile. En cas de perte, un nouveau badge pourra vous être attribué, il est facturé 5,00 €.

Pour les particuliers, le montant de la redevance annuelle inclus tous les coûts du service de gestion des déchets, cela inclus donc ceux liés à la déchèterie.

### Professionnels



Pour pouvoir accéder à l'une des 3 déchèteries de la communauté de communes, les professionnels doivent être en possession d'un **badge déchèterie de couleur rouge**. L'accès à la déchèterie est payant, les professionnels devront préalablement s'acquitter des démarches administratives pour le droit d'accès.

L'obtention de badge se fait à la Communauté de Communes, le premier étant gratuit. Tout badge supplémentaire (dans la limite de 2) sera au prix de 5€. En cas de perte, le professionnel pourra en demander un autre, qui sera également au prix de 5€.

Chaque passage en déchèterie sera facturé suivant le type de déchet déposé.

- les véhicules dont le coffre a une contenance jusqu'à 2 m<sup>3</sup> (clio, kangoo, 307, espace ...) dits « véhicule léger ou fourgonnette »
- les véhicules dont le coffre a une contenance supérieure à 2 m<sup>3</sup> (expert, trafic, master, boxer ...) dits « fourgon, benne ou tracteur agricole »

Tarifs au passage (taux de TVA en vigueur 10%) :

Types de déchets apportés	VL/VU (< 2 m <sup>3</sup> )	Fourgon (> 2 m <sup>3</sup> )
Carton, Ferraille, Pile, Lampe, Huile de Vidange, Ecran, PAM, Gros électroménager	Gratuit	Gratuit
Encombrant, Plastique, Gravat, Bois, Déchet vert	11 € (TTC)	22 € (TTC)
DMS, Pneus	27,5 € (TTC)	55 € (TTC)

En cas d'apport de déchets en mélange, le tarif appliqué est en fonction du déchet qui sera présent en plus grande quantité (exemple : un fourgon contenant de la ferraille, du carton ainsi que des encombrants sera facturé 22 € TTC).

## 1.1 Les marchés en cours

- |   |                              |
|---|------------------------------|
| ➤ Transports complémentaires de bennes des déchèteries de la CCBE                         | <b>ARC EN CIEL RECYCLAGE</b> |
| ➤ Transports et traitement des déchets diffus spécifiques des déchèteries de la CCBE      | <b>ARC EN CIEL RECYCLAGE</b> |
| ➤ Mission de broyage des déchets verts de la plate forme située sur la commune de Châbons | <b>AIN ENVIRONNEMENT</b>     |

## 1.2 Les déchets acceptés

Les trois déchèteries sont équipées pour récupérer les déchets suivants :

- ✓ les cartons,
- ✓ les journaux-magazines,
- ✓ les ferrailles,
- ✓ les encombrants,
- ✓ le bois,
- ✓ les gravats,
- ✓ les déchets verts,
- ✓ les déchets d'équipement électriques et électroniques,
- ✓ le verre d'emballages,
- ✓ les emballages recyclables : bouteilles et flacons plastiques, boîtes de conserve, briques alimentaires ...
- ✓ les huiles,
- ✓ les batteries,
- ✓ les pneus déjantés (VL),
- ✓ les déchets dangereux des ménages : acides et bases, solvants et produits chlorés, peinture, piles, lampes au mercure, halogènes, néons, aérosols, produits toxiques indéfinis, radiographies médicales.



**Sont exclus de cette liste** : Les produits radioactifs, les explosifs, les déchets hospitaliers, les déchets issus des activités de soins (DASRI) les déchets d'abattoirs, les ordures ménagères, les matériaux contenant de l'amiante, les pneus de tracteurs et de camions, les pneus avec jantes, les bouteilles de gaz, les extincteurs, les traverses de chemin de fer et tout autre déchet figurant dans le règlement des déchèteries.

## 1.3 Les lieux de traitements des différents déchets

Les lieux de traitement des différents déchets sont différents en fonction de leur nature. En 2015, les déchets collectés sur les trois déchèteries sont transférés sur les sites suivants :



MÉTAUX

Les déchets de « ferraille » transitent par les sociétés ARC EN CIEL RECYCLAGE (Izeaux) et GDE (Apprieu) pour être valorisés. Les métaux sont triés puis broyés par type de matière puis acheminés vers diverses fonderies.



CARTONS

Les déchets de « carton » sont transférés à la société ARC EN CIEL RECYCLAGE (Izeaux), puis sont acheminés en papeterie et réintégrés dans le cycle de fabrication du papier.



BOIS

Les déchets de « bois » sont transférés à la société ARC EN CIEL RECYCLAGE (Izeaux) pour être triés et broyés.



DÉCHETS VERTS

Les déchets « verts » sont acheminés sur la plate-forme de compostage de la société LE PENDU (Izeaux), ou stockés sur notre plate-forme de Chabons afin d'être broyés par la société AIN ENVIRONNEMENT puis remis aux agriculteurs, avec lesquels la CCBE a conventionné, afin de les traiter sous forme de co-compostage à la ferme.

**Attention :** Les consignes de tri sont très strictes pour ne pas polluer les cultures.



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS)

Les déchets dangereux des ménages sont pris en charge par la société ARC EN CIEL RECYCLAGE pour être triés par famille et redirigés vers des centres de traitement spécialisés en fonction du type de déchets dangereux (acides, solvants, peintures, aérosols ...)



ENCOMBRANTS

Les déchets « encombrants » et les Déchets Industriels Banals sont emmenés par nos chauffeurs sur le SICTOM de la Bièvre à Penol afin d'être enfouis.



DÉBLAIS / GRAVATS

Les déchets « inertes » (gravats) sont transportés par nos chauffeurs sur les sites de Budillon Rabatel et Société des Carrières de Bevenais où ils sont concassés, broyés et criblés afin de pouvoir resservir comme sous couche de route notamment.

**Attention :** Les consignes de tri sont très strictes.



PNEUMATIQUES

Les pneus déjantés (VL) sont emportés à la société ARC EN CIEL RECYCLAGE pour être transformés.

D'autres déchets sont également collectés sur les déchèteries, mais font l'objet de conventions particulières avec des éco-organismes agréés :

- Les huiles de vidange sont prises en charge par la Sté FAURE COLLECTE qui les traite et les régénère.
- Les DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Électroniques) et les lampes, dans le cadre de la convention signée avec les éco-organismes ECOLOGIC et RECYLUM.
- Les piles et accumulateurs sont récupérés par la filière « COREPILE ».
- Les cartouches d'imprimante sont traitées par la filière « COLLECTORS » .

Il a été signé une convention avec un nouvel éco-organisme : « ECO-MOBILIER » en avril 2015.

## 2. DÉCHÈTERIE D'APPRIEU

### 2.1 Historique et fonctionnement



La déchèterie d'Apprieu a été créée en 2003, elle est gérée par la Communauté de Communes de Bièvre Est depuis 2005. Les communes rattachées à cette déchèterie sont Apprieu, Colombe et Oyeu.

Un agent travaille sur cette déchèterie. Ses principales missions consistent à accueillir et à conseiller les habitants afin qu'une bonne répartition des déchets soit effectuée entre les différentes bennes, puis à commander les transferts de bennes vers les sites de traitement auprès des chauffeurs de la CCBE.

#### Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

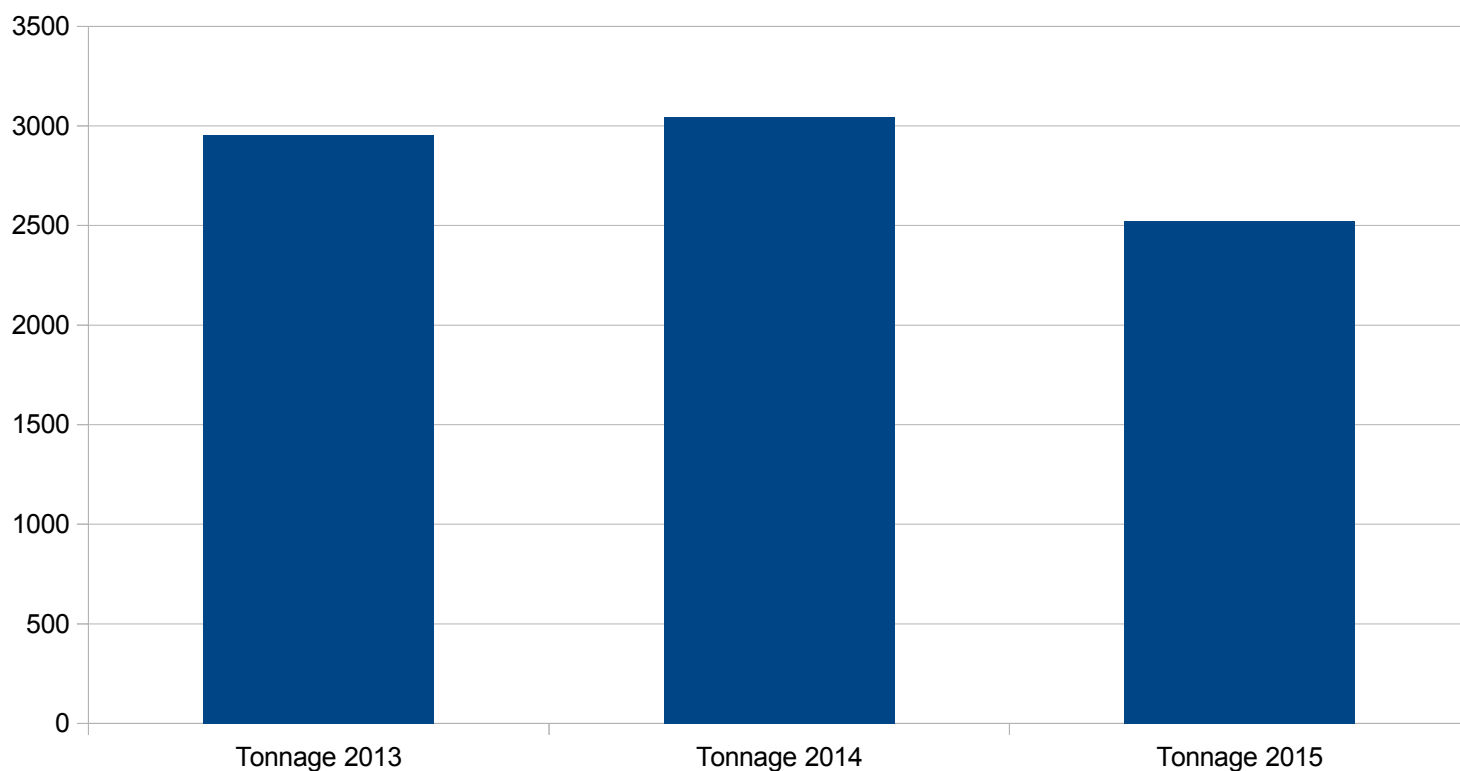
	<b>Horaires d'été</b>	<b>Horaires d'hiver</b>
Lundi	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00
Mardi	14h00 - 18h00	14h00 - 17h00
Mercredi	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	9h00 – 12h00    14h00 - 18h00	14h00 - 17h00
Samedi	9h00 – 12h00    14h00 - 18h00	9h00 – 12h00    14h00 - 17h00

**Le passage aux horaires été ou hiver se fait aux changements d'heures.**



## 2.2 Évolution des tonnages

Flux	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015
Huiles usées (Huiles minérales (moteur ou autres))	5	5	6
Petits déchets chimiques en mélange (DDS ex DMS / DTQD)	15	15	14
Déchets de métaux ferreux (Ferrailles - Métaux ferreux)	71	91	91
Déchets d'emballages en aluminium (Aluminium : CAPSULE CAFE NESPRESSO)	0,08	0,17	0,31
Cartons	56	62	65
Pneumatiques hors d'usage (Pneus)	21	19	15
Déchets de matières plastiques (Plastiques : divers plastiques)	51	49	55
Déchets de bois (Bois : en mélange)	373	359	337
Gros appareil à dominante métallique de type "blanc" pour les ménages (GEM gros électroménagers hors froid)	15	17	19
Gros appareils de production de froid (GEM gros électroménagers froid)	8	10	10
Petit électroménager hors d'usage (PAM)	10	10	11
Ecrans	13	4	9
Encombrants ménagers divers (Encombrants)	564	587	422
Piles électriques usagées (Piles et accumulateurs)	1,1	1	1
Toner d'impression (Cartouches d'encre)	0,11	0,05	0,11
Corps gras (Huiles végétales pas de suivi)	0,12	0,13	-
Déchets verts	772	946	827
Déchets de construction et de démolition (Déblais et gravats)	980	868	638
<b>TOTAL</b>	<b>2955</b>	<b>3043</b>	<b>2520</b>



### 3. DÉCHÈTERIE DE BEUCROISSANT

#### 3.1 Historique et fonctionnement



La déchèterie de Beucroissant a été créée en 1995 puis déplacée et agrandie en 2007, elle est gérée par la Communauté de Communes de Bièvre Est depuis 2005. Les communes rattachées à cette déchèterie sont Renage, Beucroissant et Izeaux.

Un agent travaille sur cette déchèterie. Ses principales missions consistent à accueillir et à conseiller les habitants afin qu'une bonne répartition des déchets soit effectuée entre les différentes bennes, puis à commander les transferts de bennes vers les sites de traitement auprès des chauffeurs de la CCBE.

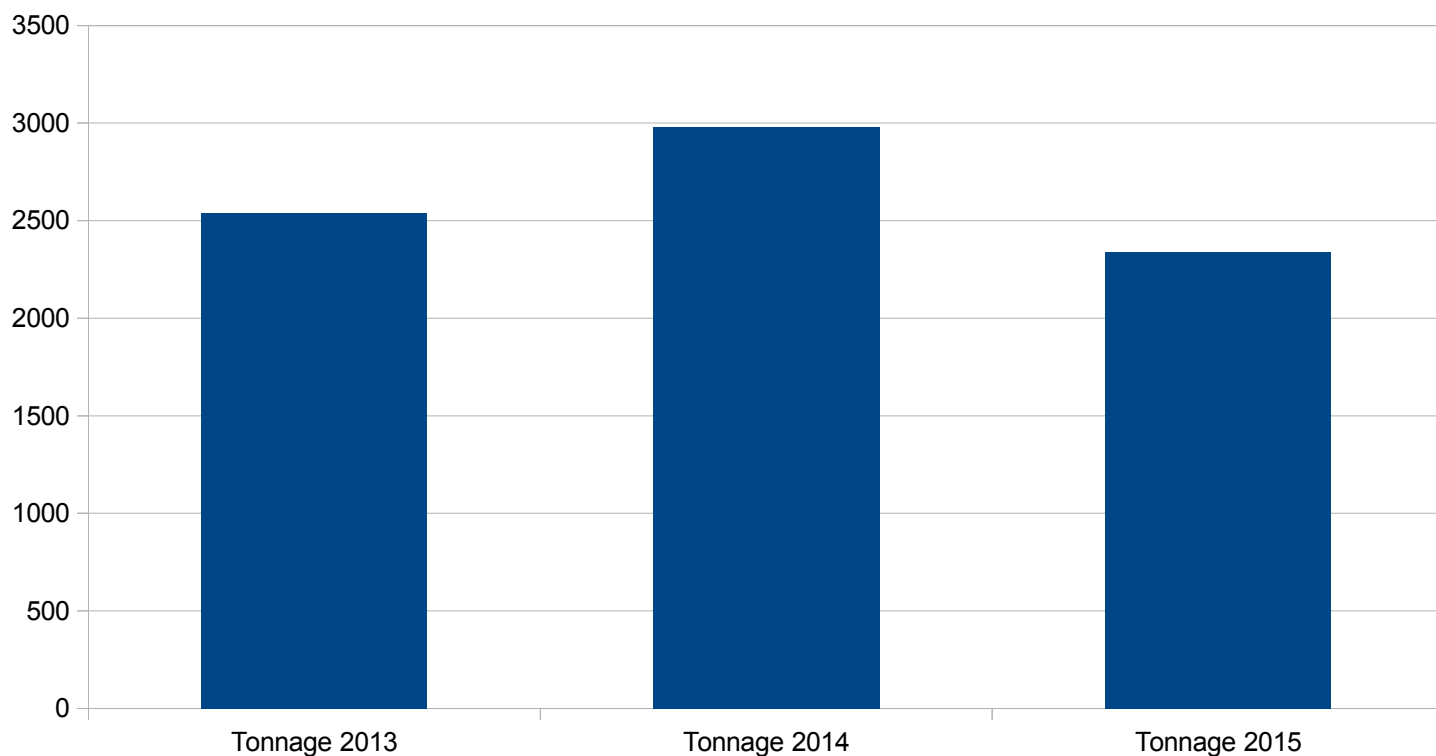
#### Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

	<b>Horaires d'été</b>	<b>Horaires d'hiver</b>
Lundi	14h00 - 18h00	14h00 - 17h00
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	14h00 - 18h00	14h00 - 17h00
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	9h00 – 12h00 14h00 - 18h00	14h00 - 17h00
Samedi	9h00 – 12h00 14h00 - 18h00	9h00 – 12h00 14h00 - 17h00

**Le passage aux horaires été ou hiver se fait aux changements d'heures.**

## 3.2 Evolution des tonnages

Flux	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015
Huiles usées (Huiles minérales (moteur ou autres))	2	5	4
Petits déchets chimiques en mélange (DDS ex DMS / DTQD)	16	16	17
Déchets de métaux ferreux (Ferrailles - Métaux ferreux)	84	93	80
Déchets d'emballages en aluminium (Aluminium : CAPSULE CAFE NESPRESSO)	0	0	0
Cartons	57	65	62
Pneumatiques hors d'usage (Pneus)	10	16	17
Déchets de matières plastiques (Plastiques : divers plastiques)	52	20	55
Déchets de bois (Bois : en mélange)	339	404	334
Gros appareil à dominante métallique de type "blanc" pour les ménages (GEM gros électroménagers hors froid)	11	17	16
Gros appareils de production de froid (GEM gros électroménagers froid)	9	10	9
Petit électroménager hors d'usage (PAM)	8	8	10
Ecrans	7	4	10
Encombrants ménagers divers (Encombrants)	504	544	361
Piles électriques usagées (Piles et accumulateurs)	0,44	0,78	0,7
Toner d'impression (Cartouches d'encre)	0,02	0,05	0
Corps gras (Huiles végétales pas de suivi)	0,24	0,05	0
Déchets verts	600	686	606
Déchets de construction et de démolition (Déblais et gravats)	840	1092	677
Lampes	0	0,1	0
Mobiliers hors d'usage	0	0	78
<b>TOTAL</b>	<b>2540</b>	<b>2981</b>	<b>2337</b>



## 4. DECHETERIE DE CHABONS

### 4.1 Historique et fonctionnement



La déchèterie de Chabons a été créée en 1996, elle est gérée par la Communauté de Communes de Bièvre Est depuis 2005. Les communes rattachées à cette déchèterie sont Bévenais, Bizones, Burcin, Chabons, Eydoche, Le Grand-Lemps, Saint Didier de Bizones, Longechenal. La Communauté de Communes de Bièvre-Est a signé une convention avec la Communauté de Communes de Bièvre-Isère afin que les habitants de Longechenal puissent accéder à la déchèterie de Châbons et que les habitants de Flachères puissent se rendre sur celle de Nantoin.

Un agent travaille sur cette déchèterie. Ses principales missions consistent à accueillir et à conseiller les habitants afin qu'une bonne répartition des déchets soit effectuée entre les différentes bennes, puis à commander les transferts de bennes vers les sites de traitement auprès des chauffeurs de la CCBE.

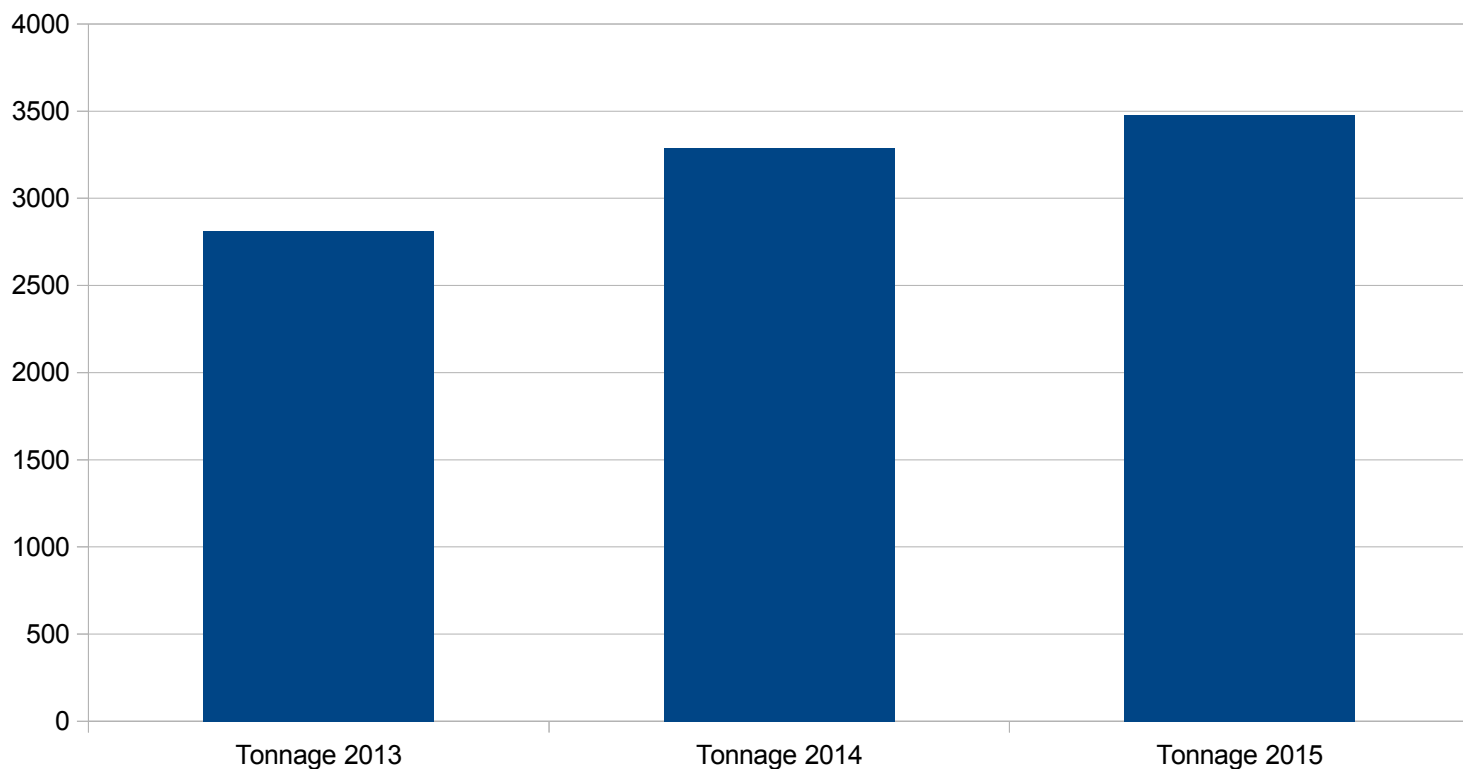
#### **Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :**

	<b>Horaires d'été</b>	<b>Horaires d'hiver</b>
Lundi	14h00 - 18h00	14h00 - 17h00
Mardi	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00
Mercredi	14h00 - 18h00	14h00 - 17h00
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	9h00 – 12h00 14h00 - 18h00	9h00 – 12h00
Samedi	9h00 – 12h00 14h00 - 18h00	9h00 – 12h00 14h00 - 17h00

**Le passage aux horaires été ou hiver se fait aux changements d'heures.**

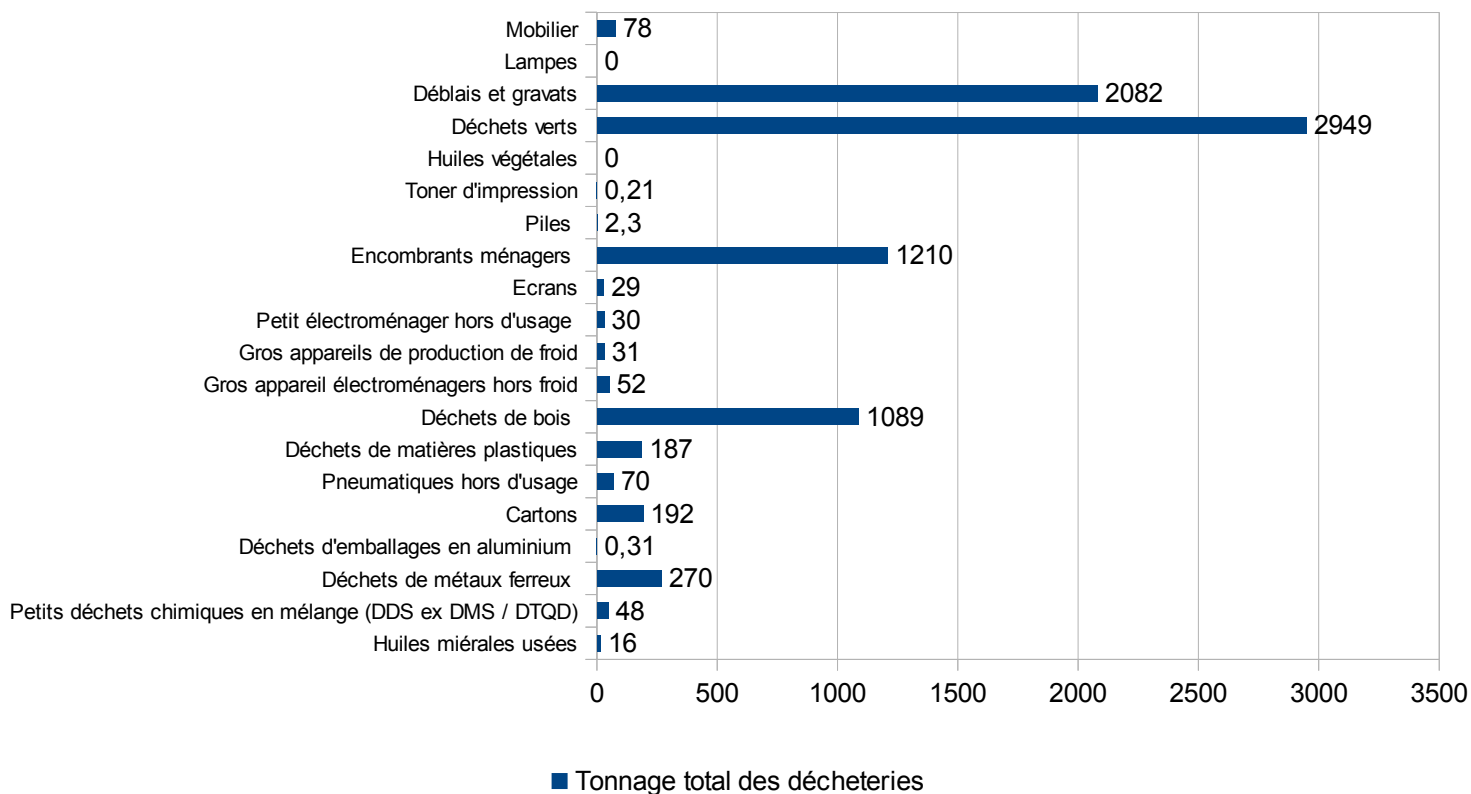
## 4.2 Evolution des tonnages

Flux	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015
Huiles usées (Huiles minérales (moteur ou autres))	4	5	6
Petits déchets chimiques en mélange (DDS ex DMS / DTQD)	11	10	17
Déchets de métaux ferreux (Ferrailles - Métaux ferreux)	90	93	99
Déchets d'emballages en aluminium (Aluminium : CAPSULE CAFE NESPRESSO)	0	0	0
Cartons	46	56	65
Pneumatiques hors d'usage (Pneus)	34	48	38
Déchets de matières plastiques (Plastiques : divers plastiques)	76	49	77
Déchets de bois (Bois : en mélange)	342	443	418
Gros appareil à dominante métallique de type "blanc" pour les ménages (GEM gros électroménagers hors froid)	7	11	17
Gros appareils de production de froid (GEM gros électroménagers froid)	10	12	12
Petit électroménager hors d'usage (PAM)	5	4	9
Ecrans	11	5	10
Encombrants ménagers divers (Encombrants)	565	691	427
Piles électriques usagées (Piles et accumulateurs)	1	1	0,6
Toner d'impression (Cartouches d'encre)	0,09	0,11	0,1
Corps gras (Huiles végétales pas de suivi)	0,24	0,39	0
Déchets verts	895	1062	1516
Déchets de construction et de démolition (Déblais et gravats)	714	798	767
Lampes	0	0,19	0
<b>TOTAL</b>	<b>2811</b>	<b>3289</b>	<b>3479</b>



## 5. SYNTHÈSE

### 5.1 Tonnages des déchets apportés en déchetteries en 2015



## 6. LA PLATE-FORME DÉCHETS VERTS

### 6.1 Présentation générale

La plate-forme de déchets verts est située sur le même site que la déchèterie de Chabons. Elle a été créée en 2004. Les déchets sont broyés par la société Ain Environnement puis évacués par des agriculteurs conventionnés. Cette année 3 opérations de broyage ont été réalisées.

La Communauté de Communes de Bièvre-Est a signé une convention avec la Communauté de Communes de Bourbre-Tisserand leur permettant un accès à notre plate-forme.

### 6.2 Evolution des tonnages

Flux	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015
Déchets verts entrant	2121	2126	1819
Déchets verts sortant	2114	2361	1984



## 7. ISDI CHABONS – PLATEFORME GRAVAT

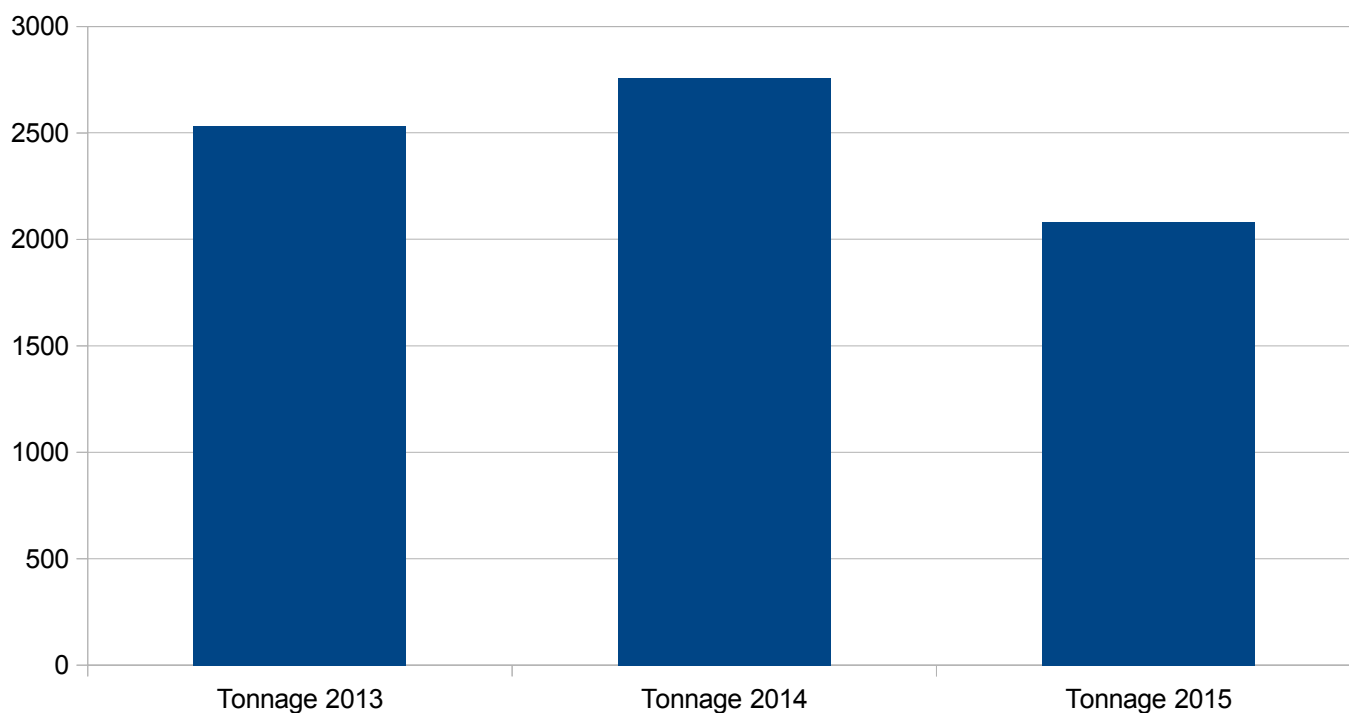
### 7.1 Présentation générale

La plate-forme gravat est située sur la commune de Chabons au lieu dit Bois Gaillard. Dans le cadre du suivi de l'installation des analyses d'eau sont réalisées 2 fois par an au niveau de la vilette, aucune non-conformité n'a été relevée en 2015.

En cours d'année 2015, l'installation ayant atteint sa capacité maximale, les gravats sont maintenant acheminés chez deux prestataires, la société Budillon-Rabatel et la société des Carrières de Bevenais.

### 7.2 Évolution des tonnages

Flux	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015
Déchets entrant	2534	2758	2082





## 8. COMMUNICATION ET PRÉVENTION

### 8.1 Informations auprès de la population



#### ➤ Auprès des ménages du territoire :

Deux fois par an, tous les ménages du territoire reçoivent avec leur redevance la « lettre OM ». Celle-ci permet d'informer les usagers en matière de tri mais aussi de rappeler les horaires des déchèteries, et de mettre l'accent sur les évolutions et l'actualité du service. Nous communiquons aussi lors des grands projets du territoire sur le journal d'information « Vivre en Bièvre-Est ».

#### ➤ Auprès des nouveaux arrivants :

Un courrier est envoyé aux nouveaux arrivants afin de les informer sur les consignes de tri.

#### ➤ Ponctuellement en déchèterie :

Lors de la mise en place du contrôle d'accès, un agent était présent en déchèterie afin d'informer les usagers des nouvelles modalités d'accès.

### 8.2 Interventions dans les écoles et centre de loisirs

En 2015, 6 écoles et 1 centre de loisirs ont fait appel à nos animations pour sensibiliser les enfants aux gestes de tri.



### 8.3 Nettoyages de printemps



En collaboration avec les mairies ou associations, nous avons participé à des campagnes de nettoyage de printemps sur trois communes du territoire.

### 8.4 Verres Eco-cup



La Communauté de communes de Bièvre Est devient Point Relais des gobelets réutilisables du Conseil Départemental !

Les associations, collectivités, écoles,... du territoire de la Communauté de communes de Bièvre Est peuvent bénéficier gratuitement de gobelets réutilisables et de poubelles de tri sélectif.

## 9. L'EMPLOI

### 9.1 Employés par la collectivité pour assurer le service public d'élimination des déchets :

-2 chauffeurs à temps plein qui assurent la collecte des points d'apport volontaire Emballages et Journaux Magazines ainsi que les rotations et transports des bennes de déchèterie.

-3 gardiens de déchèteries, 2 à temps non complet et 1 à temps complet qui assure également l'entretien des déchèteries.

-1 technicien environnement qui consacre environ 50 % de son temps au service de gestion des déchets.

-1 comptable à temps plein qui assure la facturation de la redevance et le traitement des factures, mais son temps de travail est à répartir avec les autres services de la communauté de communes, il n'est pas exclusivement dédié au service OM.

-1 ambassadrice du tri pour la communication sur le tri sélectif à temps plein.

-1 chargée de mission des déchets professionnels et contrôle d'accès en déchèterie à temps plein.

### 9.2 Emplois induits par les activités sous-traitées suivantes :

- Collecte OM

- Collecte du verre

- Nettoyage 1 fois par an des PAV

- Collecte des DMS

- Rotation et transport des bennes en l'absence du chauffeur (Congés annuels et autres absences)

- Collecte des PAV en l'absence du chauffeur (Congés annuels et autres absences).

- Traitement des déchets et tri (adhésion au SICTOM DE LA BIEVRE)

# D - LES INDICATEURS FINANCIERS

## I. FISCALITÉ ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

L'EPCI instaure-t-il la fiscalité ? Oui

La fiscalité en place est : la REOM

Le financement est complété par : la contribution des CC ou des communes adhérentes

Montants perçus

	TEOM	REOM	Redevance spéciale et / ou camping
Montants perçus en € HT	-	2 053 968 €	€

	Budget général	Contribution des CC ou des communes	Autres recettes		
			Recettes industrielles : ventes, prestations	Soutien à la valorisation des organismes agréés	Subventions : fonctionnement, aide à l'emploi, communication
Montants perçus en € HT	-	-	108 749,00 €	165 240,00 €	

Subventions à l'investissement

Montants perçus en € HT	pour les équipements et avec les durées d'amortissement suivants
6 700	Déchèterie de Beaucroissant

## 2. Les coûts

### Les Charges en € HT

Année 2015 Montants en euro HT		Flux des déchets					Total
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des activités de soins	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	823	200	618	2 633	4 276
		Communication	387	2000	30 479		32 867
		<b>TOTAL Fonctionnelles</b>	<b>1 211</b>	<b>2 200</b>	<b>31 098</b>	<b>2 633</b>	<b>37 143</b>
	Techniques	Collecte et pré-collecte					
		Pré-collecte		1000	9920		10920
		Collecte	409 344	33 020	113 526	140 099	695 990
		<b>TOTAL Collecte et pré-collecte</b>	<b>409 344</b>	<b>34 020</b>	<b>123 446</b>	<b>140 099</b>	<b>706 910</b>
		Transfert/Transport				131 289	131 289
		Traitement des déchets non dangereux	925640				925 640
		Tri et conditionnement					
		Tri			145 934		145 934
		Tri mécano-biologique					
		Compostage				34 460	34 460
		Autre valorisation matière ou énergie				104 207	104 207
		Stockage de déchets non dangereux				98547	98 547
		Traitement des inertes				7932	7932
		<b>TOTAL Traitement des déchets non dangereux</b>	<b>925 640</b>		<b>145 934</b>	<b>245 149</b>	<b>1 316 723</b>
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux				44023	44023	
	Autres charges						
	[REG] Collecte et pré-collecte - Enlèvement et traitement des déchets dangereux						
<b>TOTAL Techniques</b>	<b>1 334 985</b>	<b>34 020</b>	<b>269 380</b>	<b>560 561</b>	<b>2 198 948</b>		
<b>TOTAL Charges</b>		<b>1 336 196</b>	<b>36 220</b>	<b>300 479</b>	<b>563 195</b>	<b>2 236 091</b>	

### Les recettes en € HT

Année 2015 Montants en euro HT		Flux des déchets					Total
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des activités de soins	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie		15016	85604	8128	108749
		Matériaux					
		Prestations à des tiers					
		Autres produits					
	<b>TOTAL Industriels</b>		<b>15 016</b>	<b>85 604</b>	<b>8 128</b>	<b>108 749</b>	
	Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées		7 031	145 475	12 733	165 240
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)				6700	6700
		Subventions de fonctionnement					
		Aides à l'emploi					
		<b>TOTAL Aides</b>				<b>6700</b>	<b>6700</b>
<b>TOTAL Produits</b>		<b>22 048</b>	<b>231 080</b>	<b>27 561</b>	<b>280 690</b>		
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		49 109	3 302	16 664	52 640	121 716
	REOM		1 900 456				1 900 456
	Contribution des usagers	Redevance spéciale & facturations usagers	149 645			3 866	153 512
		Facturation à l'utilisateur					
		<b>TOTAL Contribution des usagers</b>	<b>2 050 102</b>			<b>3 866</b>	<b>2 053 968</b>
	<b>TOTAL Contributions</b>		<b>2 050 102</b>			<b>3 866</b>	<b>2 053 968</b>

## Coûts et financement

	€ arrondis	€/habitant
Total des charges TTC 2015	2 357 807 €	108 €
Total des produits 2015	280 690 €	13 €
Coût à la charge de la collectivité	2 077 117 €	95 €
Contributions	2 053 968 €	94 €
<b>Ecart</b>	<b>-23 149 €</b>	<b>-1 €</b>

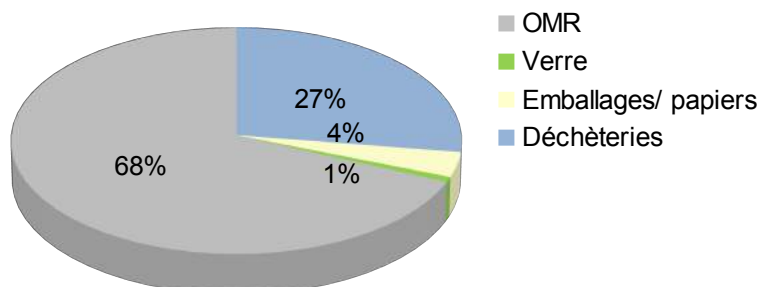
Le service de gestion des déchets ménagers et assimilés est un service financé par :

- les produits de la collectivité liés aux ventes des matériaux valorisables collectés en déchèteries (métaux et cartons notamment) et par la collecte sélective en apport volontaire (emballages ménagers, papiers et verre).
- La redevance (des usagers du service : habitants et professionnels)

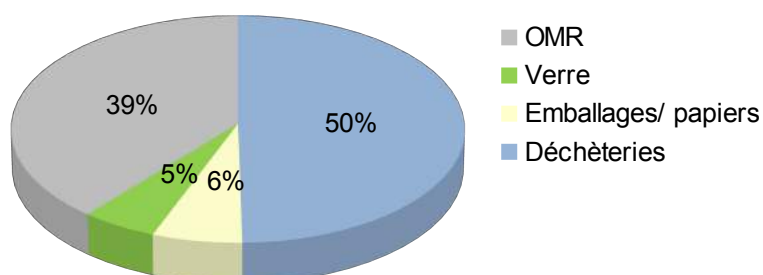
La différence entre les charges du service (collectes et traitement) et les produits représente le coût du service qui doit être couvert par la redevance des utilisateurs dudit service, à savoir les habitants et les professionnels.

En 2015 la redevance prélevée n'a pas tout à fait couvert le coût du service.

## Répartition du coût par flux de déchet - 2,35 M€



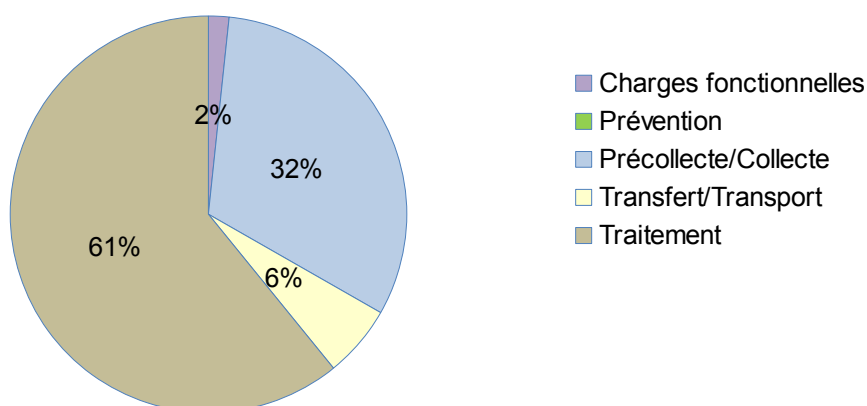
## Répartition des tonnages



Le tonnage d'ordures ménagères ne représente que 39 % des tonnages collectés, en revanche ces déchets et leur traitement représentent 68 % de nos dépenses.

	<b>€ arrondis</b>	<b>€/habitant</b>
<b>Charges structure 2015</b>	<b>4 276,00 €</b>	<b>0,20 €</b>
<b>Charges de communication</b>	<b>32 867,00 €</b>	<b>1,51 €</b>
<b>Charges techniques HT</b>	<b>2 198 948,00 €</b>	<b>100,71 €</b>
Prévention	0,00 €	0,00 €
Pré-collecte et collecte	706 910,00 €	32,38 €
Transport	131 289,00 €	6,01 €
Traitement/Tri	1 360 743,00 €	62,32 €
<b>TVA acquittée</b>	<b>121 716,00 €</b>	<b>5,57 €</b>
<b>Total charges TTC</b>	<b>2 357 807,00 €</b>	<b>107,99 €</b>

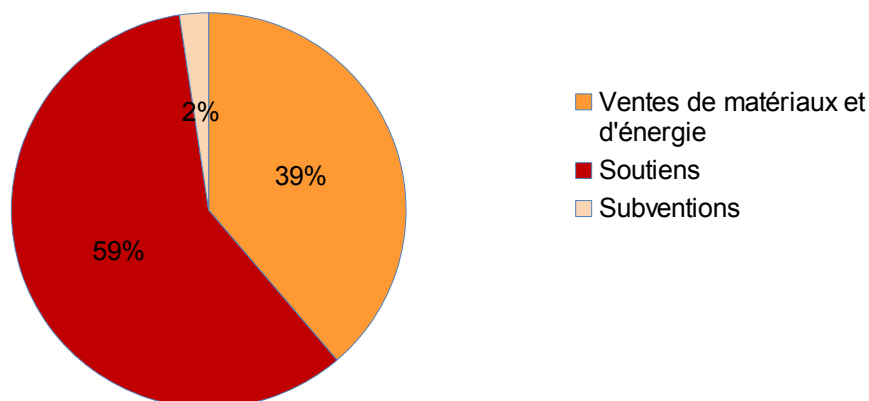
### Répartition des postes de charges



Environ 61 % de nos dépenses sont aujourd'hui affectées au traitement et tri des divers déchets collectés.

<b>Produits 2015</b>	<b>€ arrondis</b>	<b>€/habitant</b>
<b>Recettes industrielles</b>	<b>108 749,00 €</b>	<b>4,98 €</b>
<b>Soutiens</b>	<b>165 240,00 €</b>	<b>7,57 €</b>
<b>Aides</b>	<b>6 700,00 €</b>	<b>0,31 €</b>
<b>Total produits</b>	<b>280 689,00 €</b>	<b>12,86 €</b>

### Répartition des postes de produits



Le geste de tri effectué par les usagers, tant sur les points d'apport volontaire qu'en déchèteries permettent de vendre des matériaux et de bénéficier des soutiens des sociétés agréées (Eco-emballages, Eco-folio, Eco-mobilier ...) pour un montant de près de 280 000 €, ce qui permet de financer 13 % des dépenses de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

# E - Synthèses

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = Déchèteries+OMA): 575 kg/hab/an

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA = CS + OMR) : 289 kg/hab/an

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR = Ce qui est collecté en porte à porte) : 224 kg/hab/an

## Orientation des DMA :

88,14 % vers la valorisation matière et organique

11,86 % vers l'incinération sans récupération d'énergie et le stockage

<b>Déchets ménagers et assimilés : DMA</b>			
12 553 tonnes			
575 kg/hab/an			
<b>Déchèterie</b>	<b>Ordures ménagères et assimilées : OMA</b>		
6 240 tonnes (tonnage hors gravats et déblais)	6 313 tonnes		
286 kg/hab/an	289 kg/hab/an		
	<b>CS Recyclables secs</b>	<b>CS Verre</b>	<b>OMR</b>
	770 tonnes	648 tonnes	4 895 tonnes
	35 kg/hab/an	30 kg/hab/an	224 kg/hab/an
			Mode de traitement principal : <b>Valorisation matière</b>

Autres collectes OM et CS : 103 tonnes - 65 kg/hab/an